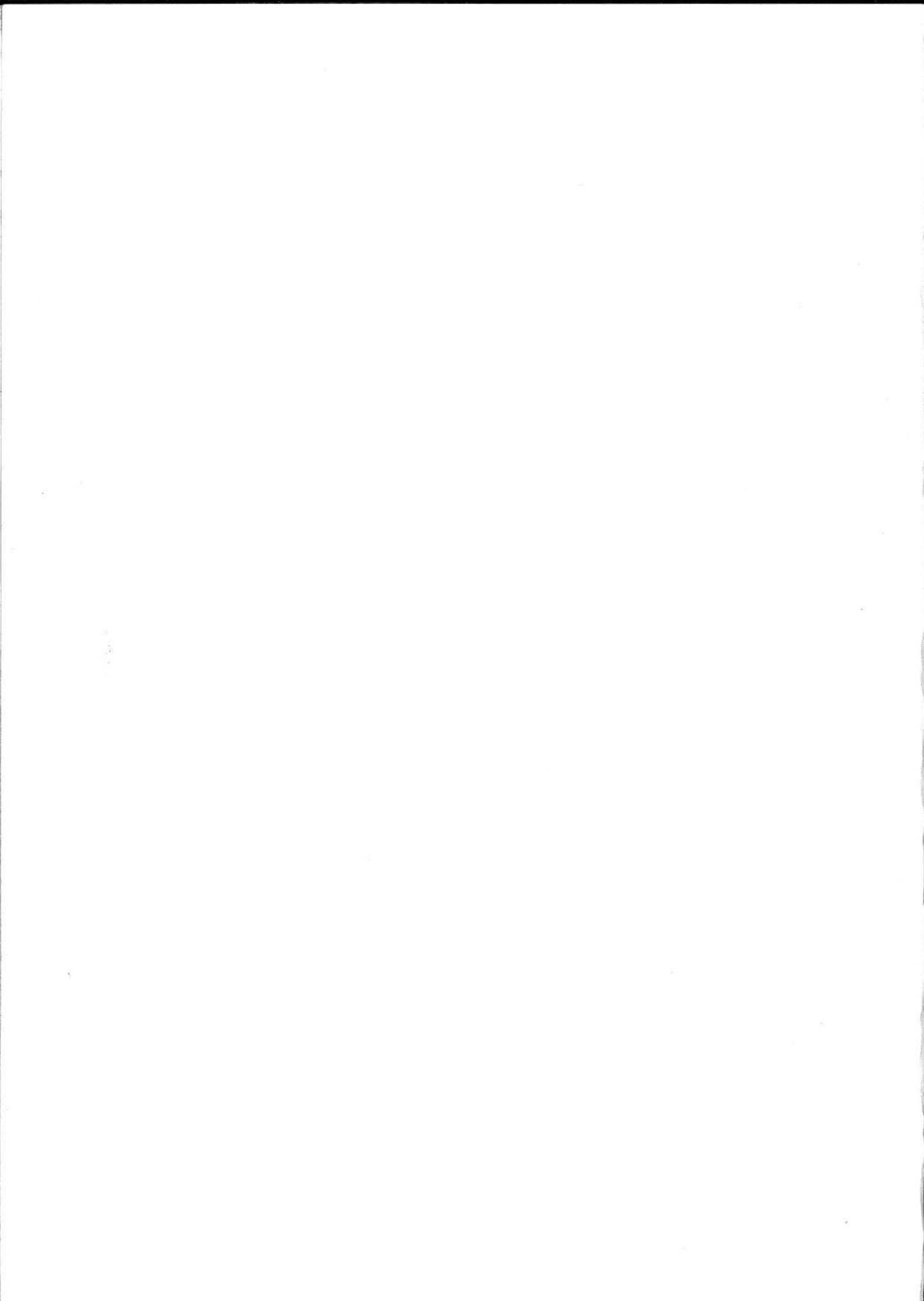


DANGE·St·ROMAIN

BULLETIN MUNICIPAL

1972 - **N°2**



SOMMAIRE

Avant-propos du Maire	page 2
Rapports des Commissions Municipales	page 3
Finances	page 4
Plan et urbanisme	page 5
Équipement	page 6
Affaires économiques	page 7
Affaires culturelles	pages 7-8
Aide sociale	pages 8-9
Fêtes - Distinctions	page 10
La vie des sociétés locales	page 11 à 22
– <i>Amicale sportive de Dangé-Saint-Romain</i>	
– <i>Syndicat d'initiative</i>	
– <i>Centre de loisirs éducatifs</i>	
– <i>Corps des sapeurs-pompiers</i>	
– <i>Associations des Parents d'élèves</i>	
– <i>Anciens Combattants et Victimes de Guerre 1914-1918</i>	
– <i>Section des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 1939-1945</i>	
– <i>Amicale des Anciens d'Afrique du Nord</i>	
– <i>Union Musicale de Dangé-St Romain</i>	
– <i>Comité des Fêtes</i>	
– <i>Les Déportés du Travail</i>	
– <i>Association de l'Aide Familiale Rurale</i>	
– <i>A. C. C. A. Dangé</i>	
– <i>Record du Monde de la chasse au buffle</i>	
– <i>L'association des D. S. B.</i>	
Nos Joies et nos Peines	page 23
Renseignements pratiques	page 24

AVANT-PROPOS DU MAIRE

J'ai l'agréable mission de vous présenter le nouveau numéro du Bulletin Municipal.

Celui-ci est le résultat d'un travail d'équipe. Les responsables des diverses commissions municipales et ceux de nos sociétés locales se sont efforcés de résumer pour vous les activités de l'année écoulée.

C'est toute la vie de la commune qui apparaît — dans sa diversité — à la lecture de ce Bulletin. Ceux qui ont écrit ces lignes méritent d'être vivement remerciés pour leur participation. Ils auront permis de mieux faire connaître DANGE-ST-ROMAIN à ses habitants anciens et nouveaux en même temps qu'ils facilitent ma tâche d'information auprès des administrations à qui il m'appartient de faire savoir combien est grande la volonté de votre commune de poursuivre son expansion.

Votre Municipalité a déjà mené à bon terme plusieurs projets. D'autres réalisations sont en cours dont certaines sont importantes.

Lors de la réunion d'information qui aura lieu le 16 mars et à laquelle je vous invite à venir nombreux, il reviendra à chacun de dire ce qu'il pense de ces travaux, de demander tous renseignements à leur sujet et de faire les suggestions qu'il jugera bon de présenter.

Les nombreux encouragements reçus l'an dernier aussi bien en ce qui concerne le Bulletin que la réunion d'information, m'autorise à espérer que l'un et l'autre connaîtront cette année un accueil meilleur encore. C'est le vœu que je forme en terminant.



Henri RATTE

Rapports des Commissions Municipales

FINANCES

BUDGET ANNUEL 1972

La commission s'est réunie les 4 et 19 janvier pour l'étude du budget primitif, et le 17 mai pour celle du budget supplémentaire. Sous la présidence de M. Henri RATTE, et en présence de M. BAUDEAU, receveur municipal et conseiller financier, elle a proposé au Conseil le plan des recettes et des dépenses.

Pour ne pas égarer le lecteur, nous reprendrons sensiblement le même mode de présentation que dans le bulletin n° 1.

I — LE BUDGET ORDINAIRE

se monte pour l'exercice 1972 à 581 208,41 francs.

LES RECETTES

A — RECETTES DEPENDANT DES DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

1°) Les impôts locaux

La valeur du centime déterminée par l'Administration départementale des Impôts, est fixée pour 1972 à 3,658 (mais le budget primitif a retenu la valeur de 1971).

Le nombre de centimes déterminé par le Conseil a été fixé pour 1972 à 59 000.

A titre indicatif, voici des indications concernant des communes de même importance que la nôtre :

VENDEUVRE	: 1991 habitants, 68 000 centimes ;
COUHE-VERAC	: 2139 habitants, 83 500 centimes ;
VIVONNE	: 2362 habitants, 75 000 centimes ;
ROUILLE	: 2363 habitants, 140 741 centimes ;
LUSIGNAN	: 2590 habitants, 118 800 centimes.

Ces impôts se répartissent ainsi :

impôts foncier bâti	: 32 580
impôt foncier non bâti	: 35 146
cote mobilière	: 68 434
patente	: 73 125

2°) Les taxes communales

a) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : elle est perçue au taux de 200 % c'est-à-dire deux fois la valeur locative cadastrale.

Remarque : il ne faut pas être effrayé par ce taux de 200 %. Pour un F4 la redevance annuelle est de l'ordre de 22 F soit 42 centimes par ramassage.

A Poitiers, la taxe est fixée à 400 %.

b) La taxe locale d'équipement n'est toujours pas perçue dans notre commune.

c) Produits communaux divers :

produits domaniaux	: 18 215 F
produits de l'exploitation	: 30 700 F
produits financiers	: 30 634,20 F

(A ce sujet, il faut noter que pour l'assainissement, il est perçu cette année les taxes des années précédentes : 1970 et 1971).

B — RECETTES NE DEPENDANT PAS DE LA MUNICIPALITE

1°) Le versement par l'Etat de la taxe sur les salaires (valeur équivalente)	: 240 730,68 F
2°) La subvention fiscale automatique	: 27 842,00 F
3°) Le fonds d'aide scolaire (loi Barangé)	: 8 198,00 F
4°) Part de l'Etat aux dépenses d'intérêt général	: 1 650,90 F

C — LES RECOUVREMENTS

1°) Fonds d'amortissement des charges d'électricité	: 1 952,41 F
2°) Classe de perfectionnement	: 2 400,00 F
3°) Bonifications d'intérêts pour les emprunts relatifs à la voirie	: 5 817,92 F
4°) Impôts indirects	: 13 460,00 F

LES DÉPENSES

Ce sont les dépenses de fonctionnement

A — Frais de personnel	: 149 412,00 F
B — Denrées et fournitures	: 33 700,00 F
C — Travaux et services extérieurs	: 69 500,00 F
D — Participation et contingents	: 79 507,35 F
E — Allocations et subventions	: 23 203,00 F
F — Frais de gestion générale	: 37 801,10 F
G — Frais financiers	: 93 443,75 F

II — LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

dont le montant dépasse pour 1972 deux millions de francs lourds, est constitué par les investissements et les grosses réparations.

Il est financé principalement par les emprunts et les subventions de l'Etat ou du département.

La dette de la commune s'élevait au 1^{er} janvier 1972 à 1 571 825,08 F et le montant des annuités à 145 110,80 F pour 1972.

Ces chiffres appellent le commentaire suivant :

A — USINE BRIONNE :

Elle a été édiflée par la commune et cette opération gonfle en comptabilité le budget extraordinaire puisqu'en fait il s'agit d'une opération blanche, mise à part la participation de la commune aux frais de viabilité du terrain.

La commune a vendu l'usine à la Société BRIONNE le 29 juin dernier.

De la dette de 1 571 825,08 F il faudrait normalement déduire 741 316,55 et des 145 110,80 F d'annuités il faudrait déduire 30 548,45 F.

En fait la commune pendant une durée de quinze années servira de relais entre la société BRIONNE et les organismes de crédit qui ont prêté l'argent.

B — ASSAINISSEMENT :

On retrouve les mêmes données que l'an dernier. La station d'épuration est inscrite pour une somme de 600 000,00 F et la première tranche d'assainissement (du C.E.G. à la station) pour 250 000,00 F.

On sait que la laiterie participera pour deux tiers aux frais d'amortissement et de fonctionnement de la station. Le financement sera assuré par un emprunt au Crédit Agricole et des subventions.

C — VOIRIE :

Un programme de travaux comprenant notamment l'aménagement du parking de la promenade (prévu sur le budget de 1971) et l'amélioration des trottoirs a été budgétisé pour 93 835,62 F.

Il est financé par des emprunts et des subventions (département et fonds spécial d'investissement routier).

Il est sans doute bon de rappeler que l'élargissement de la nationale 10 dans la traversée de DANGE, ainsi que l'installation des feux tricolores ont été payés par l'Etat.

D — ECOLE MATERNELLE :

D'une part, une somme de 90 000,00 F a été prévue pour l'acquisition d'un terrain près du champ de foire.

Financement : un emprunt.

D'autre part, une somme de 6 400,00 F a été inscrite

pour l'aménagement d'une deuxième classe provisoire à l'école actuelle.

E — ELECTRIFICATION RURALE :

Dans ce domaine, le retard a été rattrapé et pour l'exercice 1972, l'électrification figure pour une somme de 127 000,00 F dont 85 % sont subventionnés. Pour les 15 % restant à la charge de la commune, un emprunt de 19 000,00 F a été prévu auprès du Crédit Agricole.

F — LOTISSEMENT DE SAINT-ROMAIN :

Une somme de 160 000,00 F a été retenue pour l'achat d'un terrain et les travaux de viabilité. Il sera préfinancé en partie par la vente du terrain près du C.E.G. à l'Office des H.L.M.

G — DEPENSES DIVERSES :

Des crédits ont été prévus pour différents travaux :

— garages pour les voitures des pompiers	:	18 500	F
— voiture légère de premier secours	:	9 500	F
— sirène d'alerte	:	3 500	F
— éclairage de la place	:	6 900	F
— matériel de voirie	:	37 000,00	F
— équipement sportif (report 1971)	:	28 458,08	F
— réparations au presbytère etc...	:	12 000,00	F

PLAN ET URBANISME

Au cours de ses deux réunions, sous la présidence de M. le Maire, la Commission a fait le tour de nombreux objectifs à prendre en considération.

Elle rencontre deux difficultés pour mettre en forme ses projets :

— Le premier, la mise à jour et l'étude plus poussée du plan d'urbanisme demandé à l'Agence départementale ; l'étude initiale faite par cet organisme devant être actualisée et

— le second, l'insuffisance des moyens financiers communaux, sans oublier les difficultés d'emprunt, le taux d'intérêt et la diminution de la durée de ceux-ci.

D'autre part, la réalisation de deux anciens dossiers dont le plus important, celui de l'assainissement qui conditionne désormais toute l'expansion de la commune dans l'agglomération et celui de la salle du chai, nécessitera un financement dont l'importance limitera la mise en route de nouveaux travaux, en dehors des impératifs annuels, souvent imprévisibles.

En ce qui concerne le chai, le devis le plus austère

de l'architecte communal a été retenu avec certains allègements apportés par l'Assemblée communale.

Le minimum sera fait : couverture, éclairage, chauffage, clôture, deux salles ont été prévues pouvant être réunies en salle unique pour certaines manifestations importantes.

Cette austérité est justifiée par l'ignorance où nous sommes de l'utilisation qui sera faite de cette nouvelle installation.

Des extensions et améliorations ont été étudiées afin qu'à l'avenir si le succès que nous souhaitons correspond à d'autres besoins, ceux-ci puissent être satisfaits sans difficultés.

Dans l'immédiat, l'idée directrice a été l'utilisation de cette vaste salle, bien située, dans le sens souhaité par toutes les associations locales qui ont été appelées à donner leur avis, avec le minimum de frais.

Quant aux nouveaux projets, un club socio-éducatif dit club des 1 000 a été gracieusement réservé pour la commune par le sous-secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Sa prise en considération par le Conseil municipal est en instance.

L'aménagement d'un terrain de tennis sera mis à l'étude avec certaines améliorations à apporter au stade.

Un lotissement de 14 parcelles à SAINT-ROMAIN, rue de Vaux, est en préparation.

Commission du Plan 2

Deux projets intercommunaux intéressant spécialement DANGE-SAINT-ROMAIN enfin, méritent d'être signalés ici :

— l'un concerne le syndicat du CEG et concerne la construction d'un gymnase pour lequel une subven-

tion départementale de 200 000 F est acquise ;

— l'autre l'installation d'un centre social qui serait aménagé dans des bâtiments appartenant à la commune et auquel serait adjoint une bibliothèque en liaison avec la Bibliothèque centrale de prêts de Poitiers.

Pour ce dernier, dont les besoins en personnel seraient pris en charge par la Direction départementale de la Santé et qui permettrait de disposer de locaux appropriés aux vaccinations, consultations de nourrissons, médecine scolaire, médecine du travail, une subvention de 40 % du département et une subvention qu'on peut espérer de même importance de la part de la Mutualité sociale agricole seraient assurées.

ÉQUIPEMENT

Au cours de ses réunions, la Commission de l'Équipement a eu à étudier différents projets qui ont obtenu l'accord du Conseil municipal. Certains sont réalisés, d'autres sont en cours de réalisation.

FEUX TRICOLORES DE CARREFOUR

Le trafic routier sur la nationale n° 10 étant de plus en plus important il devenait pratiquement impossible de traverser cette voie sans prendre de risques. La municipalité avait demandé depuis plusieurs années à la Direction départementale de l'Équipement de bien vouloir installer des feux de croisement. Cette administration après avoir étudié le projet a finalement donné un avis favorable en acceptant même de participer à la dépense de l'installation des feux, à charge pour la commune d'assurer leur entretien, mais à condition toutefois qu'il soit procédé à l'élargissement de la RN 10. Les feux et l'aménagement du carrefour ont coûté 21 millions d'anciens francs, l'État a participé pour 13 millions AF et le département a pris la différence à sa charge, soit 8 millions AF.

PARKING DE LA PROMENADE

Pour augmenter la possibilité de stationnement des véhicules dans l'agglomération sans toutefois créer trop de difficultés de circulation des piétons, il a été décidé d'aménager la place de la Promenade où 74 places ont pu être trouvées. Pour rompre la monotonie des revêtements de bitume et aussi pour tenir compte de certains impératifs imposés par la réglementation de la circulation, des espaces verts ont été implantés.

AMENAGEMENT DES TROTTOIRS, BORDURES ET CANIVEAUX

La circulation pour les piétons devenant plus difficile sur les trottoirs de la route nationale 10 du fait de leur largeur diminuée, la municipalité a demandé à l'Équipement de bien vouloir procéder à leur remise en état. Après plusieurs discussions, l'Administration a accepté de prendre totalement à sa charge les travaux de réfection.

La municipalité a également décidé :

1 - La réfection des trottoirs :

- rue de St-Romain
- rue de la Gare
- RN 10 sortie nord du bourg

2 - La construction de caniveaux et bordures de trottoir et canalisations :

- route de Vaux
- route de Vellèches
- au droit de la place de Saint-Romain
- le carrefour des Hardouins

CHEMINS

Un certain nombre de chemins ont été revêtus :

- chemin des Bergers au Puy
- chemin des Bodinières
- chemin de la Cour

Il a été décidé de la mise en place d'une première tranche de signalisation par micro-panneaux des ha-meaux et lieux-dits.

ELECTRICITE

La commune a demandé et obtenu le renforcement des lignes EDF de :

- les Hardouins
- Maison Hodde
- Le Maupas
- le champ de foire
- route de Vellèches et la Croix de Pierre
- la rue de la Gravelle
- Les Bergers
- Cuismes
- Les Gibeaux

BATIMENTS COMMUNAUX

De nombreuses réfections et aménagements ont été exécutés :

- salle de réunion du Conseil municipal, bureaux de la mairie et une deuxième salle de réunion devant servir aux permanences, l'ensemble des locaux étant équipé du chauffage central.
- 2° classe pour l'école maternelle
- 2 logements au-dessus de l'école maternelle
- presbytère
- logements de l'ancienne école de St-Romain.

Ces travaux sont tous réalisés avec la participation des employés communaux.

ASSAINISSEMENT

La construction de la station d'épuration est en cours à « La Rivière » près de la ferme de M. Robert TOUZALIN.

La première tranche du réseau de canalisation sera exécutée du C.E.G. à la station en passant derrière la ferme de M. BOUIN et le terrain de camping où une station de relevage sera implantée.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Notre commune est en expansion sur le plan économique.

Analysons ensemble les différents secteurs d'activité.

L'AGRICULTURE ET L'ESPACE RURAL

Le nombre des exploitants agricoles est de 59. Il fut autrefois plus important. Le phénomène de concentration a joué à DANGE-SAINT-ROMAIN comme ailleurs. Les petites exploitations font place de plus en plus à des exploitations de dimension plus importantes très mécanisées.

Il est cependant essentiel que notre agriculture demeure à caractère familial.

L'année 1972 a vu le renouveau de la fête de la Saint-Blaise, abandonnée depuis 6 ans. Au cours de cette journée à l'honneur de l'agriculture, il est souhaitable que tous les exploitants jeunes ou vieux se rassemblant aient la volonté de se retrouver dans une ambiance amicale.

La municipalité a confirmé la nécessité de terminer le remembrement de la commune. En effet, ST-ROMAIN et BUXIERES sont remembrés.

Il serait équitable maintenant que DANGE-SAINT-ROMAIN ait une certaine priorité sur le plan départemental pour achever cette opération.

Enfin la voirie et la signalisation routière continuent d'être améliorées.

LE COMMERCE ET L'HOTELLERIE

Les activités commerciales contribuent beaucoup à la vie d'une collectivité rurale. Il est essentiel de maintenir et même de développer notre commerce local.

Menacé par les magasins à grande surface des villes voisines, il doit être défendu. Il lui faut cependant s'adapter — et il l'a bien compris — aux méthodes commerciales modernes.

Notre chance réside dans la présence de la RN 10.

A ce titre, la municipalité a pris des mesures pour faciliter le stationnement des usagers de la route en aménageant le parking de la Promenade. Peu d'agglomérations rurales peuvent disposer d'un tel avantage.

L'ARTISANAT

L'artisanat maintient son importance dans le monde rural. Les métiers évoluent en fonction de l'évolution du monde moderne. Ils s'adaptent aux exigences de notre temps. L'Artisan est devenu un Entrepreneur.

Nous avons l'avantage d'avoir les principaux corps de métier et c'est un avantage important pour les habitants de notre commune et qui est apprécié.

L'INDUSTRIE

Plusieurs entreprises à caractères industriels existent à DANGE-ST-ROMAIN. Nous constatons avec satisfaction leur développement. Elles ont apporté — sur le marché du travail — des créations d'emploi fort utiles.

La municipalité — dans les années passées — a encouragé leur création. Elle demeure résolue à favoriser de nouvelles implantations.

LE LOGEMENT

Un effort particulier est accompli en faveur du logement. Une série de pavillons — clés en main — va prochainement être réalisée près du CEG, avec le concours de l'Office Départemental d'H.L.M.

Un lotissement communal est en préparation à ST-ROMAIN (14 parcelles). Par ailleurs, les lotissements privés sont encouragés, tant il est vrai que l'expansion d'une commune passe par le développement de l'habitat.

Affaires culturelles

(JEUNESSE - SPORTS - ENSEIGNEMENT)

La jeunesse représente une proportion importante de la population et il est nécessaire de préparer au mieux son avenir.

Il est certain que les parents ont la tâche naturelle de la formation éducative de leurs enfants, que les ensei-

gnants ont la charge de les y aider tout en leur donnant l'instruction indispensable, mais nous n'ignorons pas que la municipalité a, elle aussi, des obligations. Elle a le devoir d'œuvrer au maximum pour contribuer à l'épanouissement culturel et corporel de cette jeunesse. L'aide qu'elle peut apporter peut être dirigée dans de multiples orientations, mais le choix se trouve toujours limité par les possibilités financières communales.

Parmi ces orientations, le sport tient la place prépondérante et sur ce plan nous avons à supporter les charges financières dues par l'implantation encore récente d'un stade et d'une piscine.

Notre effort se poursuit cependant chaque année dans ce domaine et nous répartissons nos attributions selon les besoins les plus urgents : une subvention exceptionnelle a été allouée à la section athlétisme pour permettre l'achat du matériel indispensable à son développement. Un local a été confié à la section de tir créée récemment. Une salle appropriée pour les joueurs de ping-pong sera mise à leur disposition dès l'aménagement de la future salle des fêtes terminé. Le boulodrome a été transféré dans la cour du chai et doté d'un éclairage qui permet aux boulistes de tenir les compétitions en nocturne. La piscine elle-même, par certaines améliorations apportées au bassin a per-nageurs organisé par la section de natation nouvel-ment créée. Une pateaugeoire a été construite en fin de saison et sera appréciée ultérieurement par les tout-petits.

La piscine a connu encore cette année une activité encourageante malgré l'absence d'un été chaud. Les enfants du centre aéré comme les années précédentes ont pu profiter de leur baignade journalière et nous avons enregistré, compte tenu des abonnements, plus de 6 000 entrées payantes et le maître-nageur ayant donné 515 leçons de natation, la recette totale s'élève à 11 660,40 F.

Il ne faut pas oublier pour autant que dans le domaine scolaire les besoins sont aussi très sérieux et nous avons accordé la gratuité totale des fournitures scolaires aux élèves des écoles publiques ainsi qu'une aide de 20 F par élève des écoles privées. La cantine retient aussi toute notre attention, mais nous nous préoccupons surtout de l'installation provisoire dans les anciens locaux de deux classes enfantines.

La construction d'une école maternelle prévue prochainement ne peut que réjouir ceux qui désirent voir vivre les tout jeunes enfants dans un cadre accueillant et confortable.

Aide sociale

Le bureau d'aide sociale est d'abord une aide surtout financière apportée à certaines de nos familles ou à l'un de ses membres.

Le bureau se réunit environ tous les deux mois.

Nous étudions les différents dossiers qui ont été déposés en mairie.

Nous apportons parfois des renseignements supplémentaires afin de posséder le plus d'éléments pour apprécier la situation. Chacun des membres du bureau exprime sa pensée ; le président note nos réflexions favorables ou pas.

Ensuite le dossier est expédié à la commission départementale où il est à nouveau étudié. Ce n'est qu'après cette étude que les demandes sont satisfaites ou refusées.

Le bureau d'aide sociale est intéressé par les cas suivants :

- prise en charge du ticket modérateur,
- prise en charge à 100 % pour les personnes sans assurance,
- aide aux personnes âgées,
- aide aux infirmes,
- allocation de majoration,
- allocation loyer,
- placement des personnes handicapées dans un établissement de travail,
- prise en charge de l'assurance obligatoire pour les personnes non prises en charge par manque d'affiliation personnelle.

La participation financière au département a été pour l'année 1972, de 51 599,60 F.

En plus de ces problèmes financiers le bureau peut avoir une action sociale plus générale.

Pour l'instant, les activités de la commission sont peu nombreuses. Quelques projets... une certaine réalisation !... nos moyens sont courts...

Cette année, le bureau d'aide sociale a continué la tradition. Nous parlons des colis de Noël. A la différence des autres années, ils ont été composés et confectionnés à la mairie, par une équipe de femmes s'intéressant aux personnes âgées.

Au printemps, une enquête a été faite auprès d'une grande partie des personnes du 3^e âge. Cette enquête était demandée par la Préfecture. Elle permettrait de découvrir les besoins et les problèmes qui existent. Ces besoins seraient satisfaits au niveau des communes, du canton, voire de l'arrondissement dans la mesure des possibilités de chaque échelon.

Voici les questions qui touchaient plus spécialement les réalisations sur le plan communal :

- Souhaiteriez-vous avoir une aide ménagère ?
- Souhaiteriez-vous avoir la visite d'une autre personne ?
- Aimerez-vous avoir une bibliothèque ?
- Aimerez-vous avoir un lieu de réunion ?
- Que pensez-vous d'un repas rencontre (époque) ?
- Que pensez-vous d'un voyage ?
- Etes-vous pour le colis de Noël ?

Sur 179 personnes âgées de plus de 65 ans, 120 ont reçu la visite d'une enquêteuse, dont une soixantaine de plus de 70 ans.

- 47 personnes demandent une aide ménagère, dont 4 personnes immédiatement
- 6 souhaitent la visite d'une personne,
- 45 désirent une bibliothèque,
- 16 utiliseraient une salle de réunion,
- 31 auraient le plaisir de partager un repas goûter aux beaux jours (mai ou septembre),
- 5 seulement aimeraient un voyage.
- Mais tous apprécient le colis de Noël.

Conséquences pratiques de cette enquête :

Le service de l'aide ménagère doit obligatoirement dépendre d'une association familiale. Il existe déjà à

DANGE-ST-ROMAIN l'association des travailleuses familiales qui a toute la vocation pour assurer ce service. Le bureau de l'association des travailleuses familiales en a été saisi. Vous trouverez plus amples renseignements concernant ce service dans la chronique de l'association familiale.

BIBLIOTHEQUE DE PRETS

Dans le cadre d'un centre social dont le Syndicat intercommunal à vocation multiple fait étudier le dossier et pour répondre à un désir exprimé par de nombreuses personnes, une bibliothèque de prêts vient d'être mise en place à la mairie annexe de SAINT-ROMAIN-SUR-VIENNE.

En un premier temps, la bibliothèque centrale de prêts de Poitiers a déposé un stock d'ouvrages divers parfaitement choisis.

Ces livres correspondent à tous les âges et à tous les goûts. Ils comprennent aussi bien des albums pour enfants que des ouvrages de vulgarisation et d'histoire ainsi que des romans de tous genres, aventures, littérature, science fiction.

Toutes les six semaines, le bibliobus renouvellera la série d'ouvrages mise à la disposition du public.

Ultérieurement, dans un deuxième temps, la bibliothèque intercommunale sera dotée d'un fonds propre de livres divers et de revues en attendant que la réalisation du centre social soit effectuée, permettant la mise à la disposition des habitants du canton d'un local parfaitement aménagé.

Dès maintenant, les personnes intéressées par la lecture peuvent s'adresser à la mairie annexe de SAINT-ROMAIN ou chaque semaine le mercredi de 9 h. à 11 h. et le samedi de 14 h. à 18 h. M^{me} BINET et M. MORILLEAU se tiendront à leur disposition, la date étant fixée au 21 octobre.

Jusqu'à nouvel ordre, les prêts de livres seront gratuits, consentis pour deux semaines, les lecteurs étant seulement responsables des ouvrages prêtés et de leur maintien en bon état.

La gestion et le fonctionnement de cette intéressante initiative seront assurés par un comité composé provisoirement de trois personnes : M^{me} LOIZON, conseillère municipale, M^{me} BINET, « aux Bonins » à DANGE et M. MORILLEAU, directeur d'école en liaison avec le docteur Pierre MARIE, conseiller général, président du syndicat.

Nous avons en projet la création de crèches-gardieries à domicile.

En voici le fonctionnement souhaité :

Un certain nombre de mamans ou grand-mères disponibles un ou deux jours par semaine (jours fixes), recevraient pour une garde de 1 à 2 heures voire une demi journée les enfants jusqu'à trois ans par exemple, dont la maman devrait s'absenter et ne saurait à qui confier son enfant.

Les mamans d'accueil auraient évidemment à subir ainsi que leur famille une visite médicale (gratuite). Une puéricultrice suivrait régulièrement ce service.

De nombreuses démarches ont déjà été faites. Nous espérons très vivement que ce service se mettra en place rapidement.

Le bureau d'aide sociale serait très intéressé de savoir si ce service répondrait à un réel besoin bien qu'il soit demandé par plusieurs mamans.

Vous serez aimable de faire connaître votre avis.

Nous vous en remercions.

Fêtes

Concours des Maisons Fleuries

Il est temps de donner les résultats du concours des maisons fleuries.

En effet, pour la première fois la municipalité a inscrit la commune au concours des villages et maisons fleuries organisé par l'Office du Tourisme.

Seules, les maisons particulières entraînent en compétition.

Pour cela, il suffisait de se faire inscrire à la mairie. De ce fait, 13 maisons ont été deux fois visitées par un jury communal.

Un premier passage s'est fait à la fin de juin, l'autre à la fin d'août.

D'après le premier passage trois maisons ont été inscrites au concours départemental.

Ce sont, par ordre alphabétique, dans la catégorie des maisons fleuries avec jardinet donnant sur la rue :

- maison DEBLAIS, 67, grande route
- maison COURCEL, Le Ruisseau
- maison GUILLET, Bellevue.

Hors catégorie (parce que ne rentrant dans aucune) :

- maison CARTIER, Les Bergers.

Le jury communal a fait son classement d'après le résultat des deux visites (juin et août). Il a apprécié plus particulièrement les maisons qui ont su garder, malgré un vilain été, un décor très fleuri.

En voici le classement avec les récompenses :

- 1^{er} prix — maison CARTIER, les Bergers, qui emporte le prix de 100 F
- 2^e prix — maison GUILLET, Bellevue, avec 60 F de prix
- 3^e prix — maison DUBOIS RICHARD, rue J.-Pachet, avec le prix de 40 F

La maison FRADIN, rue J.-Pachet, obtient la 1^{re} mention pour le bourg,

La maison DEBLAIS, route nationale, la 2^e mention pour le bourg

La maison SABOUREAU, les Grandins, la 1^{re} mention hors du bourg,

Et la maison COURCEL, le Ruisseau, la 2^e mention hors du bourg.

Au plan départemental, M^{me} COURCEL et M^{me} GUILLET, ont obtenu une mention.

Si vous nous permettez une réflexion, nous regrettons beaucoup que d'autres maisons n'aient pas participé au concours.

Sans rien améliorer, beaucoup de charmants jardins et de savants massifs auraient été inscrits d'office. Qui n'a pas admiré certains parterres de la rue de la Gare, de la Gravelle, de la route du Stade, de la route de Vaux et de la cité de la Grenouillère, et nous en oublions sûrement.

Nous nous permettons d'encourager les habitants de certains hameaux où le grand passage n'a pas lieu mais où chacun, dans nos déplacements, a le plaisir de découvrir l'ordre, la propreté et de goûter bien sûr le décor floral plus champêtre, mais tout aussi charmant.

Nous regrettons également que certaines maisons, dans le bourg notamment, aient abandonné leurs fleurs.

Il est vrai qu'il est un peu décourageant de voir saccager ses plantations par quelques jeunes gens en quête d'occupations. Dès maintenant, nous relançons notre slogan :

« Fleurissons, fleurissons pour un plus chaleureux accueil » et c'est déjà en cette saison qu'il faut penser à nos plantations.

Bon courage et belle réussite !

DISTINCTIONS

Dans la rubrique « distinctions » parue dans le n° 1 du bulletin municipal, nous demandions à être informés des distinctions de tout ordre dont nos Concitoyens et Conciyotennes pourraient être l'objet, mais nous pensons que par modestie ils n'ont pas voulu en aviser le service de la mairie.

Nous avons néanmoins pu apprendre l'attribution — en 1971 — de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports à M. le docteur Pierre MARIE, de la médaille de bronze à M^{me} Antoinette MARIE. (La médaille d'or a également été attribuée à M. Roger ABRIOUX, lequel a été pendant de nombreuses années, instituteur à Saint-Romain).

Le Comité d'Athlétisme de la Vienne a adressé une lettre de félicitations à M. Serge CONSTANTIN qui se dévoue pour assurer l'entraînement de nos jeunes athlètes.

Ce dévouement avait été récompensé par la performance de notre jeune Marie-Christine MENANT, laquelle a obtenu le titre de championne de France de lancement du disque dans la série minimes ; elle a également battu le record de France du triathlon minime à Angoulême.

La municipalité a organisé en son honneur le 14 juillet dernier, une petite cérémonie au cours de laquelle M. le Maire lui a offert un livre et le docteur MARIE lui a remis une médaille au nom de la Jeunesse et des Sports.

Au cours de cette cérémonie, M. le Maire a été heureux de remettre, au nom de M. le Préfet de Région, la médaille d'honneur départementale et communale à M. Pierre CHUIT, qui a été conseiller municipal pendant plus de 25 ans.

Treize donneurs de sang ont également reçu des diplômes et insignes.

Nous avons enfin appris que la médaille du travail a été remise à Surgères, à M. Jean LUCAS, de la Laiterie Coopérative.

La vie des sociétés locales

AMICALE SPORTIVE DE DANGE-SAINT-ROMAIN

Pour l'Amicale Sportive de DANGE-ST-ROMAIN, l'année 1972 aura été celle des grandes satisfactions, avec comme récompenses :

- un titre de championne de FRANCE, un titre de championne interrégionale, 4 titres de champions du Poitou et 17 titres de champions de la Vienne pour la section ATHLETISME.
- 3 titres individuels et 1 titre par équipe aux championniers de la Vienne pour la section TIR.
- finaliste du championnat de la Vienne en promotion 1^{re} division pour la section FOOTBALL.
- finaliste du championnat du Poitou individuel et demi finaliste du championnat de la Vienne en doublettes pour les pupilles de la section BOULES LYONNAISES.
- finaliste de la coupe inter-sociétés, pour la section BILLARD.

Voilà un palmarès que peu de clubs omnisports sont certainement à même de présenter. Il est non seulement le résultat d'efforts des dirigeants et des pratiquants de chacune de nos sections, mais aussi de tous ceux qui, de loin ou de près, apportent leur contribution d'une manière ou d'une autre à notre Amicale Sportive.

Au cours de la saison 1971-1972, deux nouvelles sections ont vu le jour : la natation et le tir. L'une apporte à la piscine l'activité sportive qui lui manquait jusqu'alors et donne ainsi aux installations mises en place par la municipalité leur plein emploi. L'autre renoue avec les origines de notre amicale créée en 1914, baptisée « La Victoire » et ayant pour but l'entraînement et la pratique des armes à feu.

Pour la NATATION, 1972 a surtout été une année d'installation. Animée et bien emmenée par MM. DEBOZ, GARCOT, NUTTA et M^{mes} BCEUF et PETIT, une vingtaine de jeunes ont pris contact avec la compétition et ont accompli des débuts pleins de promesses, tandis que l'organisation d'une réunion regroupant le 25 août plus de 300 participants permettait la mise au point des installations pour la compétition.

Pour la section TIR, au contraire, les anciens se retrouvant et déjà MM. GROSPAUD et DELAFOND comptent de nombreuses satisfactions malgré des installations sommaires. Ce sont les titres de champion de la Vienne « Honneur » par équipe et, individuellement « Excellence » pour André DELAFOND, « Honneur » pour Edouard BLANCHARD et « Cadet » pour Patrice DELAFOND, tandis que M.-Thérèse DELAFOND se classait 3^e chez les « Dames ».

Les sections FOOTBALL et ATHLETISME constituent normalement les éléments essentiels de notre amicale en rassemblant les deux tiers de l'effectif total et en donnant le ton.

Le FOOTBALL place ses six équipes dans la première moitié de leur groupe respectif, c'est là une performance d'ensemble excellente, performance qui explique et justifie pleinement la bonne prestation de l'équipe première, vainqueur de sa poule en promotion de première division et seconde de la poule finale derrière SANXAY.

Ce résultat permet aux hommes de Joël JOUBERT de jouer cette année en première division. La tâche est ardue mais, après avoir trouvé sa cohésion, l'équipe doit se maintenir dans l'élite départementale.

La deuxième équipe senior, après avoir obtenu une très honorable 4^e place en fin de saison, effectue des débuts honorables et se trouve dans le peloton de tête. Quant à l'équipe III, avec ses juniors, elle s'aguerit et prépare la relève.

Les cadets de M. CAILLAS et les minimes de M. BARON, respectivement 2^e et 6^e en 71-72, ont effectué un bon départ et confirment leur valeur. Une seule ombre au tableau, l'absence des pupilles de M. HERAULT qui avaient terminé 3^e.

Dans son ensemble, notre section de FOOTBALL se porte bien et Gaston BARON, qui a succédé en juin à Michel GAGNEUX à la tête de cette section, trouve une juste récompense aux efforts de ses collaborateurs les plus proches, MM. FROUX, GAGNEUX, PAINEAU, F. BERTHAULT, HERAULT, MALBRANT J., PAINEAU J.-P. et CLEMENT, et à ses propres efforts.

L'ATHLETISME remporte de nombreux titres départementaux, régionaux et même national, tant en cross qu'en athlétisme.

En cross, les benjamins remportent quatre challenges et le titre départemental individuel (avec J.-M. CROQ) et par équipe, tandis qu'une benjamine, Patricia HAES était championne départementale régionale et interrégionale sans connaître aucune défaite.

Aux rassemblements techniques du C.R.E.P.S. réservés aux écoles d'athlétisme, c'est-à-dire aux tout jeunes, l'A.S.D.R. remporte le classement général sur les six catégories avec une marge écrasante, en ayant enlevé cinq titres par équipe sur six, et cinq titres individuels sur six.

Enfin en athlétisme, l'A.S.D.R. se distingue tant dans le challenge départemental réservé aux jeunes catégories « poussins » « benjamins » et « cadets » qu'aux championnats ouverts à toutes les catégories.

Au challenge départemental, nos équipes « poussin », « benjamin » et « cadette » remportent le titre par équipe tandis que « poussins » et « benjamins », terminent 2^e et 3^e. Chaque équipe est composée de six athlètes.

Aux championnats de la Vienne, épreuves individuelles, l'A.S.D.R. remporte 11 titres avec :

- Patricia HAES au 1 000 (3.34,7), au disque (21,50) et au javelot (22,00) en benjamin.
- Xavier BCEUF, en hauteur (1,30), en benjamin.
- Marie-Christine MENANT, au 56 haies (9" 4) au poids (9,54), et au disque (25,80) en minime fille.
- Francis BCEUF au disque (39,36) et javelot (38,62).
- Sylviane DUBOIS, au javelot (23,00), en minime fille.
- Danielle BERTHELOT, au javelot (28,28), en cadette.

Auxquels il faut ajouter trois places de 2^e avec S. DUBOIS, X. BCEUF et le relais 4 × 60 benjamin, trois places de 3^e avec J.-M. CROQ, D. BERTHELOT et

A. CONSTANTIN et une place de 5^e avec C. CUILLE-RIER au triple-saut benjamin.

Aux championnats du Poitou, trois de nos athlètes sont qualifiés et remportent trois titres :

— Danielle BERTHELOT au javelot (28,70),

— Marie-Christine MENANT, au disque (32,48) et au poids (10,01) et trois places de 2^e au javelot avec S. DUBOIS, au disque avec D. BERTHELOT et au 56 haies avec M.-C. MENANT.

A l'issue des championnats du Poitou, Marie-Christine MENANT est qualifiée pour les championnats de France au poids et au disque. Marie-Christine gagne au disque avec un jet de 30,92 et est sacrée championne de France. Ce sera le seul titre national pour la Vienne.

M. CONSTANTIN, animateur inlassable de notre athlétisme nous raconte :

« Faisant preuve d'un grand courage, sous la pluie et dans le vent, Marie-Christine réussit à s'imposer devant 14 concurrentes venues de grands clubs de PARIS, GRENOBLE, MARSEILLE, et, avec un jet de 30,92 m, elle remporte le titre de championne de France, montant sur la plus haute marche du podium pour recevoir sa médaille d'or et la Flèche VITTEL, faisant briller le nom de l'A.S. DANGE-ST-ROMAIN que les speakers eurent bien du mal à prononcer se demandant sans doute où pouvait se trouver ce village de province dont ils entendaient parler pour la première fois ».

Enfin, côté performance, nos jeunes athlètes complètent heureusement un tableau déjà très riche avec un record de France pour Marie-Christine MENANT au triathlon 2040 points avec 32,16 au disque — 9,4 au 56 haies et 4,70 en longueur et plusieurs records du Poitou et de la Vienne pour M.-C. MENANT au disque (33,70), D. BERTHELOT au javelot (32,64), S. DUBOIS et M.-C. MENANT au javelot (24,72 et 25,22), F. BŒUF au 56 haies, disque, javelot, marteau et longueur et Patricia HAES au 1000 (3,31) au javelot et au disque.

Athlètes certes, mais qui mieux est, athlètes complets, nos jeunes Francis BŒUF, Xavier GRIMAUD et M.-C. MENANT remportent les triathlons dans leurs catégories respectives tandis que S. DUBOIS, X. BŒUF et P. BERTHELOT se classent seconds.

Ce tableau de notre athlétisme, déjà bien chargé est réduit à l'essentiel et s'est efforcé de faire ressortir les résultats les plus représentatifs des efforts fournis pour ceux qui animent cette section et tout particulièrement par M. CONSTANTIN qui a su obtenir le maximum des moyens dont il disposait et donner un magnifique essor à l'athlétisme de DANGE-ST-ROMAIN.

Pour plus modestes que soient leurs résultats, les autres sections complètent harmonieusement ce bilan de 1972.

Le BILLARD avec 18 joueurs est une équipe engagée en championnat et en coupes, obtient de bons résultats: 4^e en championnat, 3^e en repêchage, huitième de finaliste en coupe HERRAN et finaliste en coupe inter-sociétés.

La présente saison 72-73 débute encore mieux. L'A.S.D.R. s'est placée en tête du championnat et devrait terminer très près du premier. Un seul souci pour son secrétaire, Gérard MALBRANT, la recherche et la formation des jeunes.

Après le départ de M. CHAUVINEAU, M. VIEL bien secondé par MM. LECOMTE et EMERY préside aux destinées du PING-PONG. Deux équipes sont engagées, l'une en départementale 1, l'autre en départementale II. Après une saison de transition, la section s'est affirmée et avec trois victoires et trois défaites, se place en milieu de tableau.

Comme pour le ping-pong, 1972 a aussi été une année de transition pour les BOULES LYONNAISES. Après quelques départs, il fallait refaire les équipes et tant chez les seniors que chez les jeunes pupilles de l'école de boules, M. BAUDREAU a recueilli de nombreuses satisfactions, avec les seniors :

— demi finaliste à TOURS d'un 32 quadrettes,

— vainqueur du complémentaire à St-Cyr-s/Loire et avec les pupilles :

— finaliste du championnat du Poitou individuel, (GUERIN),

— vainqueur de trois concours de doublettes à LENCLOITRE (GUERIN et RIBREAU), ST-GENEST, (GUERIN et PROUST) et à DANGE (GUERIN et POITEVIN).

— finaliste du complémentaire au concours régional de ST-SAVIN (PRET et RIBREAU).

— demi-finaliste du championnat de la Vienne, (PROUST et TAFFANEAU).

Comme on peut le voir, l'Amicale Sportive de DANGE-ST-ROMAIN, grâce à des animateurs dévoués, certes, mais grâce aussi aux installations dont elle dispose, obtient de bons et souvent d'excellents résultats. Cette année, grâce au concours de la municipalité, c'est-à-dire de tous, la section de TIR a trouvé un local, la section de BOULES LYONNAISES a pu se réinstaller auprès du chai et la section de NATATION a pu utiliser la piscine pour la compétition. Enfin, les installations du stade ont été complétées (pateaugoïre) et rénovées (peinture).

Mais il reste encore à faire, notamment en ce qui concerne le terrain et les installations (piste et sautoir). La plupart devrait être réalisée en 1973 ainsi que l'aménagement du local pour le ping-pong.

Comme on peut le voir également, l'Amicale Sportive de DANGE-ST-ROMAIN rassemble un grand nombre de dirigeants et de pratiquants, notamment beaucoup de jeunes. Et il paraît difficile de la situer dans le cadre de notre petite ville autrement que par quelques chiffres.

L'Amicale Sportive de DANGE-ST-ROMAIN c'est :

— sur le plan effectif : 300 participants, dont 100 jeunes soit le 1/8^e de DANGE-ST-ROMAIN dont près de la moitié de la jeunesse,

— sur le plan activité : 200 déplacements pour 22 000 kilomètres parcourus dont plus de 5 000 km en car,

— et sur le plan organisation : 50 matches et 2 tournois de football, 1 cross et 3 réunions d'athlétisme, 6 concours de boules lyonnaises, 18 rencontres de bil-

lard, 20 matches de ping-pong, 1 concours de tir, une réunion de natation et enfin la fête des sports, soit, si on ajoute les entraînements 2 ou 3 fois par semaine, une utilisation intensive des dispositifs sportifs de septembre à juin.

Enfin l'Amicale Sportive de DANGE-ST-ROMAIN, c'est un budget de fonctionnement de plus d'un million d'anciens francs dont les 2/3 en frais de déplacement, budget équilibré grâce à une subvention de la Municipi-

palité et à la participation de tous, notamment à l'occasion de nos activités sportives et extra-sportives, et aussi au dévouement et au bénévolat de nombreux dirigeants. Leur récompense, ce sont certes les résultats obtenus, mais ce sont aussi les concours et les encouragements de chacun.

Merci d'avance, longue vie et réussites à notre Amicale.

SYNDICAT D'INITIATIVES

Pour rendre compte de l'activité présente et des projets du Syndicat d'Initiatives de Dangé-St-Romain, il n'est pas sans intérêt de rappeler au préalable ce qu'est un organisme de ce genre, de préciser sa vocation, ses moyens et la place qu'il occupe parmi les responsables à divers titres de l'activité locale car, c'est à la lumière de cette définition et de ces principes généraux que pourra être porté un jugement sur nos différentes formes d'intervention au cours des années passées et que des améliorations pourront être proposées.

I - QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT D'INITIATIVES ?

a) *Sa vocation* : un Syndicat d'Initiatives a pour objectif de favoriser le développement économique, commercial, artisanal, culturel et touristique de sa ville afin que celle-ci soit mieux connue et mieux appréciée.

C'est dire qu'il doit s'intéresser à des sujets les plus divers comme la recherche de la prospérité du commerce local, les conditions d'accueil des touristes dans les hôtels, restaurants et camping, l'animation de la cité par des manifestations, la mise en valeur du patrimoine historique, le jumelage avec une ville étrangère, l'esthétique de la ville depuis l'aménagement des places publiques jusqu'au concours des maisons fleuries. Dans le cadre d'une telle vocation les Syndicats d'Initiatives se rangent tout naturellement parmi ceux qui tiennent à conserver une certaine qualité à la vie et qui favorisent l'épanouissement de relations sociales plus amicales, plus humaines.

Souvent, la vocation touristique prend le pas sur les autres notamment en grande ville ou dans des régions favorisées à cet égard, mais c'est certainement au niveau d'une petite ville comme DANGE-ST-ROMAIN que l'action du Syndicat d'Initiatives doit être la plus diversifiée, car l'activité d'animation y prend une place importante comme moyen privilégié de mieux faire connaître et apprécier à l'extérieur la ville dont il a la charge.

b) *Son animation et ses moyens*

Une caractéristique essentielle, comme dans toute association d'ailleurs, est qu'un Syndicat d'Initiatives regroupe des personnes volontaires, c'est-à-dire des bénévoles au sens étymologique latin du terme : « bene volo » signifiant « je veux bien ».

Il s'adresse donc aux personnes qui sont décidées à manifester une certaine disponibilité d'esprit, au service des objectifs définis ci-dessus ; il serait donc naturel de trouver parmi les membres actifs, nombre de commerçants, artisans, hôteliers, restaurateurs, personnes qui par leur profession souhaitent que leur ville soit active et accueillante et qui ne peuvent que se réjouir de trouver auprès d'eux, pour les aider, d'autres personnes de professions les plus diverses, mais prêtes à manifester en quelque sorte « l'amour » de leur cité loin de tout égoïsme et de tout intérêt.

Mais il est bien certain que cette disponibilité d'esprit qui entraîne pour certains le sacrifice d'une partie de leur temps et de leurs loisirs, ne s'accompagne pas toujours d'une disponibilité matérielle suffisante.

Il est dès lors évident qu'un Syndicat d'Initiatives qui, par sa vocation et ses objectifs ne peut qu'être proche de la commune et de la municipalité, doit entretenir avec cette dernière des relations privilégiées, afin de permettre de trouver les moyens techniques (en personnel et en matériel) sans lesquels il ne peut remplir sa mission.

En effet, cet apport en moyens techniques est nécessaire car un Syndicat d'Initiatives ne saurait se les procurer avec ses ressources qui sont faibles.

c) *Ses ressources*

Elles peuvent provenir du bénéfice des manifestations et fêtes mais ce bénéfice est parfois aléatoire et n'est pas toujours le but recherché (manifestations culturelles par exemple).

Elles proviennent aussi de la vente de cartes de membres honoraires.

Mais on ne peut pas dire que cette forme de parafiscalité volontaire soit pleinement satisfaisante, justement parce qu'elle est volontaire, alors que l'action d'un Syndicat d'Initiatives présente un intérêt général.

Elles sont dans la majorité des cas insuffisantes et doivent être complétées par une aide du budget communal, comme c'est le cas dans notre commune.

Ces liens, tant matériels que financiers, avec la commune ne font qu'affirmer que les objectifs d'un Syndicat d'Initiatives ne sont que le prolongement de ceux de la commune dans certains domaines.

II - CE QUE FAIT LE S.I. DE DANGE-ST-ROMAIN ?

Les responsables du Syndicat d'Initiatives de DANGE-ST-ROMAIN ont cherché à conserver toujours présent

à l'esprit l'ensemble de ces principes, pour les guider dans leurs activités qui sont très nombreuses et que nous allons citer en notant les satisfactions qu'elles sont quelquefois susceptibles de procurer et les problèmes qu'elles posent souvent.

1 — FESTIVITES DU 14 JUILLET

C'est là une manifestation traditionnelle avec les jeux pour les enfants et le bal gratuit animé par nos amis musiciens de DANGE-ST-ROMAIN et des ORMES.

2 — SLALOM AUTOMOBILE DU 15 AOUT

Cette épreuve qui en était en 1972 à sa deuxième édition semble faire la quasi-unanimité tant auprès du public que des concurrents. Il est dans notre intention de renouveler cette manifestation et de compléter son aspect de fête familiale. Mais il faut souligner l'importance des problèmes du personnel et de matériel pour cette organisation. De nombreux bénévoles sont venus nous prêter main forte, tant en 1971 qu'en 1972 et nous devons ici les en remercier chaleureusement.

Il est certain que dans l'avenir nous devons être encore plus nombreux car, remuer la veille et le lendemain de l'épreuve 1 000 bottes de paille et 250 barrières métalliques, sans compter les stands et autres aménagements, n'est pas une mince affaire.

3 — EXPOSITIONS

Après une pause en 1971, deux expositions ont eu lieu en 1972 :

— le 14 mai, l'exposition d'objets anciens à la mairie, a attiré un nombreux public (c'était le jour de l'assemblée locale),

— le 5 novembre, l'exposition d'oiseaux malgré le froid et des locaux en instance d'aménagement, a reçu un accueil favorable et nous a valu la visite de la télévision régionale. Nous envisageons de réaliser une exposition chaque année en variant les thèmes (par exemple « Arts et Loisirs » déjà réalisée il y a quelques années) et nous nous efforcerons de jumeler ces expositions avec une autre manifestation locale de caractère différent afin d'en favoriser le succès populaire.

4 — Gala de catch

Un gala de catch de haute qualité organisé le 18 juin a connu une affluence seulement moyenne en raison peut-être de la concurrence radiophonique (non connue au moment où les engagements ont été pris) d'un championnat du monde de boxe à Paris (Bouttier - Monzon).

5 — CONCOURS DE FIN D'ANNÉE

Au cours des années passées, nous organisons un concours destiné à encourager les commerçants à décorer leurs vitrines à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous remercions ceux qui ont répondu à notre appel, mais nous avons dû constater d'une part un manque d'enthousiasme de bon nombre, d'autre part le fait que seule une infime partie de la population était intéressée. C'est pourquoi fin 1971, début 1972, nous avons lancé un concours de dessin ouvert tant

aux enfants qu'aux adultes sur le thème : « la fusion de DANGE et de ST-ROMAIN » le meilleur dessin étant appelé à être reproduit dans le dépliant que nous avons en préparation. Plus de 80 dessins (surtout d'enfants) nous ont été remis et le jury composé d'artistes de renom a eu beaucoup de peine à dégager les meilleurs.

Cependant, le jour de la distribution des prix, quel désenchantement pour les membres du S.I. présents lorsqu'ils constatèrent que le nombre de personnes qui s'intéressaient aux résultats de ce concours se comptait sur les doigts de la main puisqu'ils se retrouvèrent pratiquement seuls avec les membres du jury face aux enfants lauréats. Les artistes qui avaient passé leur temps avec beaucoup de gentillesse à classer les dessins, ainsi que les enfants qui avaient participé méritaient plus d'égards. Et pourtant, le thème était « la fusion de DANGE et de ST-ROMAIN »...

6 — JUMELAGE

Le Syndicat d'Initiatives a lancé en 1971 l'idée d'un jumelage avec une ville étrangère, source d'échanges enrichissants. Les recherches ont été orientées vers une ville luxembourgeoise pour deux motifs :

— éviter le conformisme représenté par les jumelages habituels avec des villes belges, allemandes ou autres,

— éviter l'écueil linguistique, difficulté non négligeable au niveau d'une petite commune comme la nôtre. La ville choisie s'appelle MAMER, elle est située à 10 km de LUXEMBOURG, sur un grand axe routier, compte 3 500 habitants et est constituée par trois communes fusionnées.

Les premières délégations, composées de représentants de la municipalité et des Syndicats d'Initiatives se sont rencontrées à MAMER, le 7 avril, puis à DANGE le 3 juin 1972. A ces premiers échanges ont été associés les responsables des sociétés locales afin que des contacts fructueux puissent se nouer.

Le Syndicat d'Initiatives, après avoir rempli son rôle a « passé la main » à la municipalité pour la poursuite officielle de la procédure devant conduire à des relations fructueuses les plus diverses entre la population de nos deux communes.

7 — SUR LE PLAN TOURISTIQUE

Le Syndicat d'Initiatives prépare actuellement un dépliant sur notre commune, qui sortira au printemps 1973 et bénéficiera d'une diffusion au moins nationale. Il comportera un encart annuel donnant les possibilités d'hébergement, de restauration et de distractions dont nous disposons.

8 — AUTRES ACTIVITES

La municipalité nous a accordé l'utilisation d'un local situé au premier étage de la mairie, afin de pouvoir y réunir toute la documentation touristique que nous recevons et sommes chargés de diffuser. Nous étudions la possibilité de tenir dans ce local des permanences, tant au service des touristes que de la population locale.

Nous cherchons à favoriser dans la limite de nos moyens l'activité des autres sociétés locales.

C'est ainsi qu'elles peuvent utiliser pour leurs fêtes le matériel que nous possédons, barrières, stands, tribunes. Nous nous efforçons d'aider les sociétés qui apportent une contribution intéressante à l'animation locale. Dans cette optique nous avons aidé financièrement par une avance destinée à l'achat de carabines, la nouvelle section de tir. Nous doterons de coupes ou challenges un certain nombre de sections sportives dénuées de moyens (la décision est déjà prise pour la section d'athlétisme). Afin de conserver l'animation créée par la foire mensuelle de DANGE-SAINT-ROMAIN, nous distribuons par voie de tirage au sort à tous ceux qui viennent vendre leurs produits de la ferme sur le marché, des bons d'achat valables chez les commerçants de DANGE-ST-ROMAIN.

Enfin, il faut noter que chaque fin d'année, nous offrons aux personnes âgées de la commune un petit

paquet de friandises que nous joignons au colis de Noël du bureau d'aide sociale de la commune.

Ce panorama de nos activités montre toute l'étendue de notre tâche et l'ampleur des sujétions qui pèsent sur nos responsables. Ce ne sont pas quelques personnes qui peuvent suffire à tout, malgré leur dévouement et si l'on n'y prend garde le découragement viendra vite. Et c'est pourquoi nous exprimons en conclusion les deux souhaits qui nous tiennent le plus à cœur. Le premier est de voir notre but bien compris par les habitants de DANGE-ST-ROMAIN, car c'est au bénéfice moral et matériel de tous que notre activité bénévole est susceptible d'être profitable à moyen terme, même si le résultat n'est pas immédiat. Mais pour la mener à bien, encore faut-il que chacun apporte son appui, ses idées, son concours et c'est là notre deuxième souhait, la tâche étant tellement plus facile si tout le monde y prend part.

CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Le centre a fonctionné du 5 au 31 juillet et du 4 au 30 août.

Soit deux séjours de 21 jours.

Il a reçu 284 enfants représentant 6830 journées.

Il a reçu :

75	enfants	de DANGE-ST-ROMAIN
48	«	des ORMES
29	«	de PORT-des-PILES
23	«	de ST-REMY
7	«	de BUXEUIL-LILETTE
21	«	de VAUX
55	«	d'INGRANDES
18	«	de CHATELLERAULT
18	«	de VELLECHES et de MARIGNY

284 enfants

Pour les deux séjours sur 284 enfants : il y avait 164 garçons et 120 filles ; soit 30 garçons de — de 6 ans, 134 garçons de + de 6 ans ; 21 filles de — 6 ans, 99 filles de + de 6 ans.

Sur 284 enfants : il y avait 51 enfants de — de 6 ans, 233 enfants de + de 6 ans.

Sur 284 enfants :

109 ont bénéficié de bons de vacances des All. Fam. de la Vienne

18 ont bénéficié de bons de vacances des All. Fam. d'I.-et-L.

34 ont bénéficié de bons de vacances de la Mutuelle Agricole de la Vienne

2 ont bénéficié de bons de vacances de la Mutuelle Agricole d'I.-et-L.

3 ont reçu une aide de la mairie de Châtellerault,

5 ont reçu une aide de l'Action Sanitaire et Sociale de la Vienne

12 ont reçu une aide de l'Action Sociale S.N.C.F.

2 étaient sous tutelle des All. Fam. de la Vienne,

99 ont payé part entière.

Le personnel d'encadrement comportait à chaque séjour :

- 1 directrice,
- 1 directeur adjoint,
- 1 économiste,
- 1 animateur d'atelier,
- 1 animateur des sports,
- 1 secrétaire,
- 19 moniteurs.

Le personnel de service comprenait :

- 1 cuisinière,
- 7 aides ménagères au premier séjour
- 6 aides ménagères au deuxième séjour

Chaque matin sauf le jour de fermeture le centre a envoyé la majeure partie de ses enfants à la piscine et au terrain de sports de DANGE.

Ces enfants ont appris à nager sous la direction du maître-nageur avec l'aide des moniteurs.

Les résultats obtenus sont les suivants :

30 brevets de 50 m,

21 brevets de 1 000 m,

8 enfants ont été sélectionnés pour passer l'épreuve inter-départementale de natation.

Ceux qui ne faisaient pas de natation ont été entraînés à l'athlétisme très sérieusement et ont participé à de petites compétitions.

Les tout jeunes enfants avaient à leur disposition des petites piscines de plastique pour se baigner.

A chaque séjour, une partie des enfants a pu participer à un voyage : voyage en train pour les uns ayant pour but la visite du bois de St-Pierre à Poitiers.

Voyage en car pour les autres, les conduisant au terrain d'aviation des Plumassières de Dangé où une bonne quantité d'entre eux ont pu survoler leur village, leur maison, le centre aéré et même certains camarades qui partaient en expédition de camping. Enfin, une vingtaine d'autres partaient à pied au premier séjour pour le camping de Descartes, ceux du deuxième séjour allaient camper au camping du Bec des Deux-Eaux.

Chaque semaine pique-nique pour tous, veillées pour les grands. Une nouvelle organisation présentée par le directeur offrait chaque après-midi la possibilité pour les enfants de choisir l'activité qui lui plaisait le plus ainsi que le moniteur ou les camarades préférés.

Cette année, notre association fidèle à sa ligne de conduite a continué à construire et à aménager.

Deux cabines de douches ont été installées pour les moniteurs.

Une petite cuisine a été aménagée pour les repas de ces derniers, le soir.

Dans l'atelier, une petite pièce a été plafonnée et bien close de façon à permettre un meilleur rangement de notre matériel et fourniture d'atelier tout en le mettant à l'abri.

Un gros effort a été fourni pour installer l'électricité dans le bâtiment des petits, dans l'atelier, sous les préaux qui servent de dortoir aux moniteurs et extérieurement à ces bâtiments pour faciliter la circulation le soir.

Notre association a pu faire face à cette dépense grâce à la municipalité de DANGE-ST-ROMAIN qui, elle, a assuré la dépense de peinture concernant la remise à neuf des peintures extérieures du bâtiment principal ainsi que celle de certains bâtiments annexes.

Nous avons acheté pour 4 054,00 F de matériel dont :

— 130 matelas de repos, les anciens très usagés ayant été assemblés deux par deux sur leurs meilleures faces,

— 1 nouveau chauffe-eau plus puissant a été installé dans la cuisine, l'ancien ayant été posé pour alimenter en eau chaude l'évier et la douche des moniteurs,

— 1 nouveau réfrigérateur plus important a été installé dans la cuisine du centre, l'ancien étant mis à la disposition des moniteurs dans leur cuisine,

— 1 réchaud-four a été installé dans la petite cuisine.

— Enfin, 6 tourne-disques ont été achetés.

Fin octobre, 15 arbres seront plantés dans le centre.

Nous remercions la municipalité qui, en nous envoyant du personnel, nous a aidé à entretenir notre terrain.

Nous la remercions également de permettre à nos enfants et à leurs moniteurs de fréquenter gratuitement la piscine de DANGE, ce qui leur permet ainsi de s'initier à la natation ou de se perfectionner.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

(Section Dangé)

Nos activités pour l'année 1972 se décomposent essentiellement en trois types d'interventions :

- les interventions de feux (de loin les plus importantes) :
 - feux de poêles à mazout 3
 - feux de carrières et d'ordures 6
 - feux dans les champs 2
 - feu de maison 1
- les destructions d'insectes :
 - nids de guêpes 15
 - nids de frelons 4
- interventions sur la voie publique :
 - dégagement de véhicules 6

Ces différentes interventions faisant un total pour l'ensemble des pompiers (sapeurs et sous-officiers) de 382 heures.

De plus nous avons été de service à l'occasion de diverses manifestations :

- organisation du feu d'artifice le 14 juillet,

— protection du circuit lors du rallye automobile, qui s'est déroulé le 15 août de 9 h. à 19h.

— protection lors de l'inauguration de l'étang de la laiterie.

Ces protections assurées gracieusement par nos pompiers ne figurent pas en tant qu'intervention dans l'état de nos services.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

(Section Saint-Romain)

Les principales activités sont :

- manœuvres mensuelles et vérification du matériel,
- dépannage de certaines fermes en cas de manque d'eau,
- service de sécurité à l'occasion des fêtes,
- vidanges des caves en périodes d'inondation,
- destruction des nids de guêpes et de frelons,
- feux de cheminées,
- intervention lors de la découverte de personnes noyées.

Le Corps de Sapeurs-Pompiers de St-Romain a été constitué en 1892.

Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques A. Daudet et Maternelle

L'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Dangé - St-Romain (groupe scolaire A.-Daudet et école maternelle) a tenu son assemblée générale le 20 octobre 1972.

Lors de cette réunion, il a été rappelé les résultats obtenus durant l'année scolaire 1971-1972, présenté les objectifs pour l'année 1972-1973, procédé à l'élection du bureau.

REALISATIONS 1971-1972 :

- *Gratuité totale* des livres et petites fournitures,
- *Création* de l'école maternelle à deux classes.

A ce sujet, nous remercions la municipalité d'avoir fait diligence pour aménager cette deuxième classe dans les bâtiments existants, pour la rentrée 1972-1973 et d'avoir décidé la construction d'une maternelle à quatre classes qui sera ouverte courant 1974 (vu les délais de construction).

— *Visite médicale* (qui n'avait pas été effectuée depuis plus de trois ans).

— *Sécurité des enfants du bourg* pour la traversée de la route nationale 10 (la municipalité ayant mis en place un service d'ordre assuré par le garde-champêtre et obtenu les feux tricolores).

— Subvention du FORMA pour la cantine

— Amélioration du local cantine actuelle (sécurité et matériel en attendant la cantine neuve prévue par la municipalité avec la construction de la maternelle).

OBJECTIFS 1972-1973 :

Problèmes de transports

- Ramassage scolaire des élèves de 2 à 5 ans.
- Gratuité des transports scolaires pour les élèves habitant les hameaux. Actuellement trente élèves empruntent les transports scolaires et il leur en coûte chacun 40 F par trimestre.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur	: M. ONDET
Président	: M. BOULY
Vice-président (responsable achats)	: M. HUBERT
Trésorier	: M. GABILLET
Secrétaire	: M ^{me} BINET
Responsable d'achats adjoint	: M. BON
Secrétaire-adjoint	: M ^{me} BRUNET
Trésorier-adjoint	: M ^{me} BOUL
Commissaires aux comptes	: M ^{me} VAUCTREAU, M. SLO- VINSKI et BARON

Notre association fut enregistrée à la sous-préfecture de CHATELLERAULT sous le numéro 1341, le 24 novembre 1971 et fut déclarée au « Journal Officiel » le 8 décembre 1971.

Le président : P. BOULY

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Louis Pergaud

L'Association des parents d'élèves de l'école Louis-Pergaud, s'est réunie le 12 septembre 1972 afin de procéder au renouvellement du bureau de la cantine scolaire.

Ont été désignés :

Président : M. Gaston ARNAULT
Secrétaire : M^{me} RIVIERE Marie-Andrée
Trésorière : M^{me} LARCHER Janick
Membres : MM. RATTE Henri
MARIE Pierre

JUDES René
DABIN Roger
JOYEUX Marcel
M^{me} CHEVRIER Marie-Paule
GARGOT Jeannine
REGRET Liliane
NIVERT Pierrette
GRUWIER Marthe
M. GUIN Lucien
M^{me} BESNAULT Jacqueline

Au cours de cette même réunion, les parents d'élèves ont été informés que le ramassage scolaire a été accordé pour le quartier Saint-Romain.

Anciens Combattants et Victimes de Guerres 1914-1918

Comme chaque année, le 11 novembre a été célébré dans notre commune. A l'issue de la messe en l'église

de Dangé, une cérémonie a eu lieu aux deux monuments aux morts de Dangé et de St-Romain. Une allocution a été prononcée par le président R. CORNET.

Un vin d'honneur et un repas ont été offerts par la municipalité aux anciens combattants 1914-18, aux sapeurs-pompiers et à la musique.

Section des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 1939-1945

A la suite du décès de notre regretté président et camarade Abel HUET, le bureau a été formé comme suit :

Président : René GOURON

Secrétaire : Pierre JOUZEAU

Secrétaire-adjoint : René CHAUSSE

Trésorier : Maurice MARQUIRET.

Un trésorier-adjoint sera élu au cours de la prochaine assemblée générale.

Le dimanche 9 avril à DANGE-SAINT-ROMAIN, des représentants de la section A.C.P.G., avec le drapeau, accompagnaient leurs jeunes camarades anciens d'Afrique du Nord, qui, accompagnés de camarades des communes voisines, déposaient une gerbe au monument aux morts à l'occasion de leur rassemblement annuel.

Comme chaque année, les A.C.P.G. 1939-45 ont célébré l'anniversaire de l'armistice le 8 mai. Le matin après une messe à l'église de DANGE, des gerbes ont été déposées aux monuments aux morts de DANGE et de SAINT-ROMAIN en présence du maire et des membres du conseil municipal, de la société de musique, du corps des sapeurs-pompiers, des enfants des écoles encadrés par leurs maîtres, d'une délégation et de leur drapeau des anciens combattants 1914-18, A.F.N., déportés du travail.

Au cours de son allocution, le président a déclaré que malgré la non reconnaissance du 8 mai comme fête nationale, fériée et chômée, les A.C.P.G. de DANGE-ST-ROMAIN continueraient à consacrer cette journée aux cérémonies commémoratives et il a poursuivi, « nous faisons partie de la génération des combattants malheureux puisque moins favorisés sur ce point que nos anciens de 1914-18, très peu parmi nous ont participé à la victoire, nos armées défaites en 1945 nous ont fait connaître l'humiliation du soldat vaincu et pour

un grand nombre d'entre nous la captivité et encore de l'humiliation.

Les combats qui se sont déroulés à l'extérieur en Indochine, en Algérie auxquels certains d'entre nous ont participé ont été également des luttes sans gloire, sans espoir et sans victoire ».

Le président a rappelé également que la veille comme chaque année, des cérémonies commémoratives avaient eu lieu dans certaines villes de France pour nous rappeler que le 7 mai 1954 au soir à DIEN BIEN PHU en Indochine 10 000 hommes encerclés depuis plusieurs semaines, après des combats acharnés, venaient de cesser le combat.

Le 27^e congrès départemental des A.C.P.G. a eu lieu cette année à Lussac-les-Châteaux. Sept membres de la section ainsi que leurs épouses ont fait le déplacement, notre porte-drapeau, Maurice CHAUSSE y a reçu la plaquette de la Fédération.

Répondant à l'appel de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre, le samedi 10 juin, une délégation se rendait à POITIERS avec le drapeau se joignant ainsi aux délégations des A.C. 1914-1918 et A.F.N. une centaine de drapeaux entraient dans la cour de la préfecture et étaient reçus par le préfet, ceci pour revendiquer le droit à la retraite professionnelle à 60 ans, le droit à pension pour les camarades dont la captivité a ruiné la santé, droit à la carte du combattant pour les anciens d'Afrique du Nord, 8 mai fête nationale.

Une gerbe était ensuite déposée au monument aux morts.

Le 5 novembre à DANGE-St-ROMAIN, une délégation avec le drapeau se joignait à l'amicale des Chasseurs à Pied de Châtellerault qui, à la suite de leur assemblée générale venaient déposer une gerbe au monument aux morts et une plaquette avec corps d'honneur sur les tombes de leurs anciens camarades Octave ARDOIN et Abel HUET.

Le 11 novembre, les A.C.P.G. 1939-45 avec le drapeau étaient présents aux côtés des A.C. 1914-18 pour participer aux monuments aux morts de DANGE et de SAINT-ROMAIN aux cérémonies commémorant l'armistice.

Amicale des Anciens d'Afrique du Nord - Section Dangé-St-Romain

Les anciens d'A.F.N. ont organisé leur bal annuel le 18 mars, cette soirée s'est déroulée dans une ambiance très sympathique.

Les amicalistes se sont retrouvés le 9 avril au cours d'une messe à l'issue de laquelle une gerbe fut déposée au monument aux morts. Puis, après un vin d'honneur servi à « La Chaumière » les participants se sont

regroupés à l'Hôtel de France pour déguster un copieux repas.

Le 18 juin eut lieu le traditionnel méchoui auquel toute la population avait été conviée et que nous serons heureux d'accueillir au cours du méchoui prévu pour 1973.

Notre dernière réunion a eu lieu en novembre au cours du concours de belote organisé par notre amicale.

Dans le courant de l'année, les anciens d'A.F.N. ont effectué plusieurs sorties à l'occasion de congrès régionaux.

Union Musicale de Dangé-Saint-Romain

Nous sommes très contents de constater que notre société se porte de mieux en mieux grâce à notre école de musique qui fonctionne très bien.

A l'occasion de l'examen du mois de juin, nos élèves, tant en solfège qu'à l'instrument ont remporté de très bonnes mentions et le jury leur a accordé des félicitations.

Il est regrettable d'entendre dire que, les cours étant gratuits, on ne peut pas apprendre. Peut-être avons-nous tort d'être aussi généreux.

Nous précisons, que les parents dont les enfants suivent les cours de solfège, s'engagent à laisser ceux-ci à la société pour jouer d'un instrument.

Nous apportons notre concours à toutes les manifestations.

Le profit de notre fête du mois de juin est destiné à contribuer au financement de l'école de musique. Nous faisons appel aux Dangéens pour qu'ils viennent plus nombreux à cette manifestation musicale.

Nous demandons à toutes personnes possédant un instrument à vent, de vouloir bien en faire profiter la société pour les jeunes, ou de nous le vendre.

Comité des Fêtes de Dangé-St-Romain Quartier (St-Romain)

Malgré le rajeunissement de son bureau le comité des fêtes de Saint-Romain, continue les quelques anciennes traditions et manifestations qui animent le sympathique quartier de la rive gauche de la Vienne.

La traditionnelle fête du 14 juillet (se situant toujours le dimanche précédant la fête nationale) connut cette année un vif succès. Nous espérons que les habitants de DANGE-ST-ROMAIN nous aideront à préserver le

côté traditionnel de cette petite fête du quartier Saint-Romain.

Notre assemblée du mois de septembre, avec son concours de pêche fut elle aussi une brillante réussite. Cependant le Comité souhaite une participation plus importante des Dangéens, au vue d'un concours qui rassemble la majorité des meilleurs pêcheurs des départements voisins.

Tout en regrettant le départ de son sympathique et dynamique secrétaire M. Chauvineau, le Comité des fêtes espère œuvrer favorablement pour son quartier et pour toute la population de Dangé-St-Romain.

Les Déportés du Travail

Les D.T. de la section 27 ans après leur retour restent toujours fidèles à leur unique fédération nationale.

Le nombre de leurs adhérents reste toujours sensiblement le même depuis 1947. Quelques-uns nous ont quittés, d'autres les ont remplacés, ce sont les impératifs de la démographie, et nous n'y échapperons pas.

Si la vitalité de notre section paraît à la masse du public quelque peu effacée, elle n'en est pas moins active et représentative.

En premier chef, les D.T. de DANGE attachent beaucoup d'importance aux participations sociales de leur association départementale dont le siège social est situé « Maison Descartes » rue Bourbon à CHATELLE-RAULT, où tous renseignements utiles sont toujours

donnés aux ressortissants de cette catégorie de victimes de guerre.

En ce qui concerne la représentation des D.T. de DANGE nous pouvons dire qu'aucune manifestation d'ordre technique, moral et en particulier celle du souvenir ne les laisse indifférents, leur participation est le témoignage de ce qu'ils se sont fait des droits et devoirs de l'honneur. Le drapeau de notre section par deux fois est sorti de nos frontières nationales. Pour se rendre une fois en Allemagne de l'Est à BRANDENBOURG où 11 des nôtres furent décapités à la hache et à GROSS-BEEREN où 800 D.T. furent exterminés. Et une fois en Allemagne fédérale au Mémorial de DORTMUND où 350 D.T. ont été lâchement assassinés d'une balle dans la nuque.

Les D.T. de DANGE acceptent de pardonner mais jamais ils n'oublieront. Ils ont souffert dans leur jeunesse, ils n'en mesurent que mieux la valeur de la liberté et surtout celle de la paix et de la justice.

Association de l'Aide Familiale Rurale

Le service des Aides familiales rurales est bien connu à DANGE-ST-ROMAIN et dans les communes avoisinantes.

Cependant, de plus en plus le besoin d'aider les personnes âgées et seules se fait sentir.

C'est pourquoi va être créé un service d'aides ménagères dont le travail différent de celui des aides familiales sera organisé de la façon suivante :

Les anciens ont besoin d'aide mais de façon discontinue, une heure ou deux de travail par jour suffit largement pour les soulager et leur apporter un peu de chaleur humaine si indispensable quand on est seul.

Chaque aide ménagère se rendra donc régulièrement tous les jours chez une ou plusieurs personnes âgées. Là elle fera les travaux les plus délicats et les plus gênants à réaliser par une personne n'étant plus en pleine possession de ses moyens physiques.

L'aide ménagère peut tout aussi bien faire les courses.

Nous insistons sur le fait que cette formule d'aide aux anciens pourra dans bien des situations leur éviter la maison de retraite ou l'hospice ou tout au moins retarder le plus possible cette solution.

Dans tous les cas l'aide ménagère devra apporter une présence humaine : l'air du dehors dirons-nous pour que les anciens même dans leur plus grand âge se sentent encore intégrés à la vie de la commune.

Si vous désirez être plus amplement informé, vous pourrez vous adresser à M^{me} Roger BOUCHET, route de Vaux, DANGE-ST-ROMAIN, qui est déléguée de l'association pour l'aide aux personnes âgées.

A. C. C. A. Dangé

Une preuve de l'extension démographique de la commune se retrouve dans le nombre des chasseurs qui passe de 99 sociétaires à 110. La loi nous obligeant à prendre des chasseurs non domiciliés dans la commune, le territoire de chasse du quartier de Dangé doit donc recevoir 120 chasseurs au total — réduisant ainsi le dit territoire à 8 ha par chasseur ce qui est très peu.

Notre société a fait un gros effort de repeuplement en lâchant :

20 lièvres

125 faisans et faisandeaux

120 perdreaux

malgré cela le résultat est plutôt médiocre, la sèche-

resse persistante ayant fait fuir les faisans vers les points d'eau.

Le braconnage est peut-être aussi une des causes de la disparition du gibier.

Les lapins ont fait une timide réapparition et on ne signale que très peu de cas de myxomatose.

Lors de notre dernière réunion générale une proposition d'association a été faite à l'A.C.C.A. du quartier de St-Romain.

Un changement est intervenu dans la composition du bureau, M. REBOURG remplaçant M. Marcel RATET.

Espérant que la saison 73-74 sera plus favorable, le nombre élevé des chasseurs devant permettre un repeuplement plus important.

Record du monde de la chasse au buffle

M. René RESIBOIS, domicilié au Hallier a, en abattant un énorme buffle de 1 m 17 d'envergure, battu un

record dont le précédent avait été établi en 1937.

Cet exploit a été réalisé au cours d'un safari avec le célèbre guide tchadien Edouard Tiran et a valu à M. RESIBOIS son inscription au Grand Livre des Trophées par le Rowland Ward's.

L'association des D. S. B.

Tout d'abord il nous faut expliquer ce que signifient ces initiales DSB. Il s'agit des Donneurs de Sang Bénévoles dont il existe une section à DANGE-ST-ROMAIN.

Il ne faut pas oublier que le sang ne peut être obtenu que grâce à ceux qui le *donnent volontairement*, dans un esprit de solidarité. Ce sang offert bénévolement est gratuit. Les centres de transfusion sanguine facturent seulement les frais de matériel, de personnel et de contrôle qui sont remboursés intégralement par les caisses de Sécurité sociale. Toute personne bien portante, homme ou femme peut donner du sang. L'âge limite est fixé à 60 ans, les jeunes peuvent être admis à 18 ans avec l'autorisation de leurs parents.

L'association des DSB de DANGE-ST-ROMAIN a été fondée le 19 février 1967. Elle comprenait alors une vingtaine de membres. La présidence avait été confiée à M. TRICHARD qui avait beaucoup œuvré pour la réalisation de cette section.

Dans les statuts nous pouvons lire « l'association dite Association des Donneurs de Sang Bénévoles de DANGE-ST-ROMAIN fondée en 1967 a pour but de réunir tous les donneurs de sang de DANGE-ST-ROMAIN et éventuellement ceux des communes voisines en vue de :

- faire respecter le code des donneurs de sang
- créer un centre de relations amicales
- chercher à augmenter le nombre des donneurs

C'est assurément ce dernier point qui est le plus important, il faut augmenter le nombre de nos membres

car la Vienne est un département où les besoins en sang sont en augmentation constante du fait, d'une part de sa situation géographique au carrefour de routes à grande circulation, d'autre part du fait de l'extension continue du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) où de nouveaux services sont créés successivement nécessitant des besoins accrus de produits sanguins. Au congrès départemental, le docteur TANZER déclarait : « grâce aux progrès de la transfusion sanguine, l'hématologie a pu se développer dans des proportions telles que lorsque l'on donne un flacon de sang aujourd'hui, on donne bien plus qu'il y a seulement 5 ans. En effet, le sang est maintenant une matière première pour les centres de transfusion, on utilise les divers éléments contenus dans le sang et ils constituent des remèdes spécifiques. Un effort est fait actuellement pour éviter de la part des médecins et chirurgiens la prescription de petites transfusions inutiles mais fréquentes, destinées à compenser les pertes opératoires, alors que l'organisme reconstitue ces pertes en 48 h. La transfusion d'un flacon de sang ne doit plus, en effet, avoir sa raison d'être de nos jours. Par contre, les besoins en produits spécifiques d'une part, les besoins nouveaux résultant des techniques opératoires modernes telle que la circulation extérieure par exemple, exigent de plus en plus de sang et c'est pourquoi il est nécessaire d'intensifier sans relâche la propagande en faveur du don du sang ».

A l'heure actuelle, la section compte 70 membres, ceci permet de recueillir à chaque « don du sang » 40 à 50 flacons. Le camion du Centre de Transfusion vient tous les six mois et certains membres vont donner aussi dans les entreprises qui les emploient. Le bureau actuel de l'association est composé ainsi :

Présidente : M^{me} COURCEL
Vice-présidents : MM. COLIN Paul
et LECLERC Albert

Secrétaire : M. LECOMTE Yves
Secrétaire-adjoint : M. CONSTANTIN Serge

Lors des cérémonies du 14 juillet, l'assemblée municipale a tenu à s'associer à la distribution de récompenses attribuées à certains membres de l'association.

Pour plus de 25 dons M. RATET Marcel a reçu un diplôme de médaille d'or, tandis que pour 5 dons au moins, les personnes suivantes ont reçu un diplôme de médaille d'argent :

M^{mes} CHAUVINEAU J., CUILLERIER N., GERON M.,
GUERIN L., LOISON M., ONDET H., ONASSENKO M.

MM. BRUNET M., CHAUVINEAU E., SABASTIA G.,
TOUZALIN C., VIVIER M.

L'Association vous offrira un calendrier dont le revenu améliorera notre trésorerie, en outre un concours de belote est organisé en janvier. L'aspect financier n'est pas le but de notre association, mais un moyen de créer ou de resserrer les liens entre les membres. Le 23 décembre, un arbre de Noël agrémenté d'une petite fête et d'une distribution de cadeaux réjouira les 40 enfants de nos membres. Tandis que les petits admireront leurs joujoux, les grands mangeront une part de gâteau en levant le verre de l'amitié.

Oui, le don du sang est amitié et notre désir est d'agrandir au maximum le cercle de nos amis. Aucun produit synthétique ne peut remplacer le sang humain aussi pour nous la plus belle des récompenses c'est la fierté d'offrir un peu de nous-même pour soulager notre prochain.

Nos Joies et nos Peines

NAISSANCES

- 9- 9-71 CHAMPION Eric, CHAMPION Emmanuel, fils de Ghislaine et GEORGES Monique, 51, cité La Fayette.
10- 9-71 MASSON Magali, fille de Jean-Bernard et CHAUVIN Suzanne, 27, rte du Stade.
20- 9-71 VENAULT Dominique, fils de Bernard et PINEAU Sylvette, 76, rte Nationale.
24-10-71 VOLLARD Corinne, fille de Serge et ONASSENKO Nicole, 13, rue L.-Goulier.
29-10-71 DENIS Florence, fille de François et BARBOTTIN Jacqueline, 16, bis rte Nationale.
9-11-71 COGNACQ Sophie, fille de Julien et BRAVARD Jacqueline, 75, rte Nationale.
23-11-71 GAUVRIT Franck, fils de René et MOMBULOT Gilberte, 21, rue J.-Pachet.
20-12-71 FOUQUET François, fils de André et OLIVET Françoise, 12, rue de la Gravelle.
31-12-71 CHARLES Michel, fils de Michel et MARTINEAU Claudette, route de Buxières.
3- 1-72 ARNAULT Sébastien, fils de Michel et CRON Huguette, Les Fouchers.
4- 1-72 DRUET Cédric, fils de Jean-Louis et ARDON Annie, 73, cité La Fayette.
19- 1-72 BINET Séverine, fille de Jacky et FROGER Geneviève, rue J.-Pachet.
29- 1-72 RENAN Nolwenn, fille de Hervé et DIALLO Marie-Thérèse, 15, rte du Rond.
8- 2-72 LOIZON Christophe, fils de Lucien et RAVON Christiane, Le Coq.
10- 2-72 BARROS Sandra, fille de Alberto et VENAULT Lidy, rue de la Gravelle.
10- 3-72 PELLERIN Bruno, fils de Jacques et GASPAROTTO Ginette, rue J.-Pachet.
27- 3-72 LOPEZ Stéphanie, fille de Jean-Louis et ROMPEUX Anne-Marie, Piolant.
29- 3-72 KERSUAL Yann, fils de Rolland et AUBIN Liliane, cité du Carroir.
4- 4-72 CHAUSSE Pascal, fils de Michel et PELOQUIN Monique, Poligny.
21- 4-72 SALVERT Yann, fils de Guy et CHAMPION Eliane, 14, rue de la Gravelle.
15- 4-72 CHARTIER Isabelle, fille de Jean-Marie et NICAISE Marie-Aimée, 5, ancienne route de Oyré.
17- 4-72 LE BRUN Nathalie, fille de Pierre et BRAULT Monique, 4, ancienne route de Oyré.
28- 4-72 RAT Sandrine, fille Michel et DELPHIN Danielle, Les Trois Moulins.
5- 5-72 JUDES Alexandra, fille de Michel et SAVATIER Marie-France, rue de la Gravelle.
7- 5-72 PAINEAU Céline, fille de Jean-Paul et BERTHAULT Elisabeth, route de Vaux.
9- 5-72 GOURON Olivier, fils de Jean-René et ROBIN Michèle, La Davière.
18- 5-72 VALTON Karine, fille de Gérard et GOLINSKY Aline, 5, rue de la Gare.
18- 5-72 LOIZON Pierre, fils de Robert et PIRAT Marcelle, Le Fléau.
2- 6-72 LAMBERT Edwige, fille de Joël et CHARRIER Maryse, route de Oyré.
5- 6-72 CHAMPALLOUX Laurent, fils de Janick et CHAMPIGNY Monique, 102, rte Nationale.
5- 6-72 CRON Isabelle, fille de Michel et BERGER Reine, La Granouillère.
15- 7-72 GABORIAU Frédéric, fils de André et AUBUGEAU Rose, 62, cité La Fayette.
19- 7-72 RANCHER Catherina, fille de Alain et AUDEBERT Annick, 38, rue J.-Pachet.
28- 7-72 HERAULT Nadège, fille de Hubert et NAUDIN Lucette, Le Petit Villiers.
6- 8-72 BRAULT Karine, fille de André et CHAUSSE Bernadette, rue d'Aubéry.
19- 8-72 ANDRAULT David, fils de Lucien et MARTIN Yvette, Maison Neuve.
22- 8-72 TARTARIN Stéphane, fils de Jean et COSSAIS Nicole, La Grande-Bataille.
28- 9-72 BRIONNE Alexis, fils de Jean-Marie et FOUCHER Nicole, 3, rue des Menants.
1-10-72 GUIN Emmanuelle, fille de Lucien et RAT Monique, Le Ruisseau.
3-10-72 ONASSENKO Eric, fils de Joël et BERRY Ghislaine, Les Liots.
7-10-72 BESNAULT Olivier, fils de Gilbert et MARTIN Jeanne-Claude, 7, rte Nationale.
18-10-72 VERNEAU Françoise, fille de Raymond et DELABAUDINIÈRE Eliane, Le Petit Foucher.
1-11-72 ROBERT Lydie, fille de Jean-Louis et CHARBONNEAU Claudie, 31, cité La Fayette.
4-11-72 PEREZ Christine, fille de Daniel et BOURGOUIN Renée, cité du Carroir.
13-11-72 MORICET Bruno, fils de Michel et ROULET Micheline, Sablé.

MARIAGES

- 16-10-71 Régis MORISSET et Lydie VELLUET.
23-10-71 Alain TEXIER et Danièle CHAMPIGNY.
30-10-71 Alain MENANTEAU et Annick MARTIN.
13-11-71 Pierre GANDON et Ghislaine ANDRAULT.
11-12-71 Pierre PUIG et Paulette CHAMBON.
18-12-71 Dany CHAUMET et Louise FRADIN.
28-12-71 Noël BRAGUIER et Annie SABATIER.
8- 1-72 Janick CHAMPALLOUX et Monique CHAMPIGNY.
22- 1-72 Claude BENETTA et Françoise MARTIN.
19- 2-72 Robert GHEERAERT et Albine SIMON de la MORTIERE.
29- 4-72 Guy RIGOBERT et Marie-Claude RECOUPE.
6- 5-72 Alberto BARROS et Lydie VENAULT.
13- 5-72 Gilbert BESNAULT et Jeanne-Claude MARTIN.
24- 6-72 Jean-Loup et Sylvette MARTIN.
4- 7-72 William BARR et Jacqueline LAGLAINE.
8- 7-72 Georges LAIDET et Annick JUDES.
15- 7-72 Christian GIRARD et Janette JUSSAUME.
22- 7-72 Alain MERON et Marie-Josèphe TOUZALIN.
12- 8-72 Cyriaque COMTE et Marie-Odile GUERIN.
2- 9-72 Robert MENARD et Monique FRISON.

30- 9-72 Daniel DAVIN et Claudine MESNARD.
 14-10-72 Pierre BRAULT et Yvette DENIS.
 4-11 72 Serge BOURDON et Simone DUTHEIL.
 18-11-72 Daniel SAVATIER et Liliane BERTHAULT.
 18-11-72 Joël GUIN et Marie-Claude TOUZEAU.
 2-12-72 Christian FOUGEROUX et Dany TOUZALIN.
 30-12-72 France DAGUET et Arlette CHESNEAU.

D É C È S

20- 9-72 JUCQUOIS Norbert, 61 ans.
 3-10-71 DIOT Camille, 73 ans.
 22-10-71 ARCHAMBAULT Marie, épouse GAGNEUX, 64 ans.
 25-10-72 BRUNET Marie, veuve DUCARROIR, 64 ans.
 27-10-72 BRUNEAU Alain, 22 ans.
 14-12-72 BRION Marie, veuve CHANTOUIN, 75 ans.
 22- 1-72 CHAMPIGNY Raymonde, veuve MAURICET, 74 ans.
 8- 2-72 HUET Abel, 51 ans.
 16- 2-72 NAUDIN Raymond, 85 ans.
 20 -2-72 BEAUVAIS Gaston, 28 ans (accident de la route).
 25- 2-72 DENIS François, 84 ans.
 1- 3-72 GUILLOT Georges, 64 ans.
 20- 4-72 BERTRAND Raoul, 63 ans (accident de la route).
 6- 5-72 DENIS Joseph, 74 ans.
 19- 5-72 CAILLER René, 58 ans.
 23- 6-72 NOUREAU Adolphe, 71 ans.
 26- 6-72 ARNAULT Eugène, 60 ans.
 8- 7-72 BOUTRY Jean-Baptiste, 76 ans.
 9- 7-72 LECOMTE Emile, 69 ans.
 25- 7-72 ARCHAMBAULT William, 52 ans.
 22- 8-72 GRIGNON Berthe, veuve ARRIVE (transcription), 85 ans.
 3- 9-72 SCHELSTRAETE Alidore, 72 ans.
 11- 9-72 LEVY Louis, 74 ans (accident de la route).
 14- 9-72 JOUANDARD Louise, veuve MANCEAU, 84 ans.
 18-10-72 HERAULT Myriam, 8 ans.
 24-10-72 ONDET Eliea, épouse DENIS, 49 ans.
 3-11-72 MERY Marie, veuve ASSELIN, 88 ans.
 22-11-72 DANGLADE Henri, 23 ans (accident de la route).
 18-12-72 BONNEAU Isabelle, épouse LAVERGNE, 69 ans (Transcription).
 19-12-72 DUPUY Aglaë, veuve PICHON.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE (Tél. 86-40-01) : Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. (sauf mercredi et samedi après-midi).

Mairie annexe (Tél. 86-41-18)

Réception du maire : Samedi après-midi (sur rendez-vous).

C.E.G. (Tél. 86-41-09).

Groupe scolaire (Tél. 86-41-64). Ecole A.-Daudet.

Syndicat d'Initiatives : Siège social, mairie de Dangé.

Pompiers : 86-40-95 — 86-41-36 — 86-40-19 — 86-40-28, St-Romain.

TRESOR PUBLIC - PERCEPTION - RECETTE MUNICIPALE - C.N.P. (Tél. 86-40-36) : Ouverture de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h 15 (sauf le samedi).

P. et T. : Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (samedi : de 9 h à 12 h).

Départ du courrier : 19 h 15 — Samedi : 16 h 15.

TELEPHONES PUBLICS :

M. LAFUIE	N° 86-40-19	Saint-Romain.
M. DECHENE	N° 86-40-60	La Berterre.
M. HERAULT G.	N° 86-40-45	Les Hardouins.
M. ROBIN	N° 86-40-55	Buxières.

Gendarmerie : Les Ormes (Tél. 86-47-11).

Service d'adduction d'eau : M. GUERIN (Tél. 86-42-86).

Crédit Agricole : de 9 h à 12 h, tous les jours, sauf le lundi.

Caisse d'Epargne : Mercredi - Jeudi - Samedi, de 9 h à 12 h

Sécurité Sociale : Permanence le lundi, de 15 h 15 à 16 h 15 (à la mairie).

MEDECINS : Docteur Pierre MARIE (Tél. 86-41-20).

Docteur Dominique MARIE (Tél. 86-40-31).

Docteur Robert STANGHELLINI (Tél. 86-42-75).

Pharmacie : M. NAUD (Tél. 86-40-25).

Consultation des nourrissons : Premier Vendredi de chaque mois, à 14 h (à la Mairie).

Assistante sociale : Jour de la Foire (Mairie).

Association des Aides familiales rurales : Responsable : M^{me} RAYMOND, rue de la Gare.

Offices religieux : Samedi, messe à 18 h 30.

Dimanche, messes à 8 h 30 et à 10 h 30.

710. Dangé (Vienne) — Avenue St Romain



Edit. Martin